

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLUI DE L'ERNEE

Par arrêté en date du 12 juin 2019, le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Ernée.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 8 juillet 2019 à 9h00 au samedi 10 août 2019 à 12h00**, soit une durée de 34 jours consécutifs.

Par une décision du 18 janvier 2019, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Alain PARRA d'ANDERT, en qualité de Président de la commission d'enquête, ainsi que Monsieur Joël METRAS vice-président et Madame Sarah BANDECCHI, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

Le dossier soumis à enquête publique porte sur l'élaboration d'un PLUi dotant les quinze communes concernées d'un document d'urbanisme unique, traduisant à l'échelle de ce territoire un projet global d'aménagement et d'urbanisme pour en fixer les règles d'utilisation des sols. Le dossier comprend également des informations environnementales (état initial de l'environnement, évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les mairies des quinze communes concernées ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Ernée : [www.cc-lernee.fr](http://www.cc-lernee.fr) (urbanisme\_le-plan-local-d-urbanisme-intercommunal\_a-telecharger).

Le public pourra formuler ses observations dans un registre numérique accessible via le site internet de la Communauté de Communes de l'Ernée, [www.cc-lernee.fr](http://www.cc-lernee.fr), accessible 7j/7j et 24h/24h, mais également sur un registre papier prévu à cet effet dans les quinze communes concernées ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Les observations pourront également être adressées à l'attention de la commission d'enquête :

- par courrier, au siège de l'enquête : M. le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée, Pôle Urbanisme et Application du droit des sols, Parc d'activités de la Querminais, BP28, 53500 Ernée ;
- par courriel à [plui@lernee.fr](mailto:plui@lernee.fr)

Dans le cadre de l'enquête publique, au moins l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au cours des permanences qu'il assurera dans les lieux, jours et horaires suivants :

Sites	Permanences de la commission d'enquête	Lieux d'enquête publique
Siège Communauté de communes de l'Ernée	Lundi 8 juillet 2019 - 9h – 12h Samedi 10 août 2019 - 9h – 12h	Parc d'activités de la Querminais – BP28 – 53500 Ernée
Saint Pierre des Landes	Mercredi 10 juillet 2019 - 9h – 12h	31, rue d'Ernée 53500 Saint Pierre des Landes
Ernée	Samedi 13 juillet 2019 - 8h45 – 11h45	Place de l'Hôtel de Ville 53500 Ernée
Saint Hilaire du Maine	Mardi 16 juillet 2019 - 9h – 12h	18, rue des Landes 53380 Saint Hilaire du Maine
Juvigné	Mercredi 17 juillet 2019 - 9h – 12h	1, place de la Mairie 53380 Juvigné
Saint Denis de Gastines	Vendredi 19 juillet 2019 - 9h – 12h	Rue de Bretagne 53500 Saint Denis de Gastines
Chailland	Samedi 20 juillet 2019 - 9h – 12h	Place de la Mairie 53420 Chailland
Andouillé	Lundi 22 juillet 2019 - 14h – 17h Vendredi 2 août 2019 - 14h – 17h	16, rue de l'Hôtel de Ville 53240 Andouillé
La Baconnière	Mercredi 24 juillet 2019 - 9h – 12h	13, place de l'Eglise 53240 La Baconnière
La Bigottière	Jeudi 25 juillet 2019 - 9h – 12h	9, rue de la Mairie 53240 La Bigottière
Montenay	Vendredi 26 juillet 2019 - 9h – 12h	1, rue des Prés 53500 Montenay
Vautorte	Lundi 29 juillet 2019 - 9h – 12h	Place de la Mairie 53500 Vautorte
La Croixille	Mardi 30 juillet 2019 - 9h – 12h	Place de la Mairie 53380 La Croixille
La Pellerine	Mercredi 31 juillet 2019 - 9h – 12h	2, rue du Maine 53220 La Pellerine
Saint Germain le Guillaume	Lundi 5 août 2019 - 9h30 – 12h30	2, rue de La Bigottière 53240 Saint Germain le Guillaume
Larchamp	Mardi 6 août 2019 - 14h – 17h	6, rue Saint Crespin 53220 Larchamp

À l'issue de l'enquête, les registres d'enquête, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, au Président de la commission d'enquête. Les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commission d'enquête, qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté de Communes de l'Ernée son rapport et ses conclusions motivées. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande de la commission d'enquête par l'autorité compétente.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête dans les mairies des communes concernées par l'enquête, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Ernée ([www.cc-lernee.fr](http://www.cc-lernee.fr)), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, le PLUi de l'Ernée sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Ernée.

Le présent avis est affiché au siège de la Communauté de Communes de l'Ernée, ainsi que dans les quinze mairies concernées par le projet de PLUi quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Il sera par ailleurs affiché en d'autres lieux du territoire.

Toute information relative au projet de PLUi ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Madame GUILLEMIN Marine, Pôle Urbanisme/Application du droit des sols de la Communauté de Communes de l'Ernée, par téléphone au 02 49 66 11 16.